

Commune de Bullet
Décompte des taxes de séjour

TAXES DE SEJOUR

Chambres d'hôtes, B&B, gîtes ruraux, auberge de jeunesse, à la ferme, dans des dortoirs, sur la paille et tout autre établissement similaires.

Art. 7, lettre e, du règlement sur la taxe du séjour et sur la taxe des résidences secondaires

Etablissement:

Mois : _____

<u>Nuitées totales</u>	<u>exonérées</u>	<u>soumises</u>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Taxe par nuitée		<input type="text" value="Chf. 2.00"/>
Total taxe de séjour		Chf <input type="text"/>

Retour du document pour le 10 du mois suivant

Par courrier : Administration Communale, 1453 Bullet
Par fax : 024 454 37 70
Par mail: commune@bullet.ch
Remise directe à l'administration communale

Paiement : pour le 10 du mois suivant

par CCP : 10-14829-1 ou
directement en espèces à l'administration communale

Sceau & Signature:
